



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur le Zimbabwe

*2859ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, le 10 mars 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil demeure très préoccupé par la situation humanitaire, politique et économique au Zimbabwe, ainsi que par les conditions sur le terrain, qui risquent de compromettre la tenue d'élections législatives et présidentielle libres et régulières. Le Conseil note qu'aucune invitation formelle n'a été adressée à l'Union européenne pour qu'elle envoie une mission d'observation officielle.
2. Le Conseil engage dès lors instamment le gouvernement zimbabwéen à veiller à ce que les élections à venir soient conformes aux normes internationales, y compris à la charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance et aux principes et orientations de la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA) concernant les élections, dont le Zimbabwe est signataire.
3. Le Conseil salue les efforts déployés par le Président Mbeki, au nom de la CDAA, en vue d'améliorer les relations entre le gouvernement zimbabwéen et l'opposition et se félicite des progrès réalisés à ce jour. Le Conseil espère que ce processus se poursuivra afin de régler des questions fondamentales, et que les changements décidés dans ce cadre seront mis en œuvre de façon à permettre la tenue d'élections libres et régulières. Le Conseil demande aux pays de la CDAA de continuer à jouer un rôle actif.
4. Le Conseil rappelle qu'il demeure résolu à soutenir le peuple du Zimbabwe et souligne que l'UE reste le principal bailleur de fonds de ce pays. Le Conseil réaffirme que les mesures ciblées qu'il a adoptées (interdiction de visa, gel des avoirs et embargo sur les armes) visent exclusivement les dignitaires responsables de la crise de la gouvernance et des violations des droits de l'homme au Zimbabwe et qu'elles ne pénalisent pas la population zimbabwéenne.
5. L'UE continuera à suivre de près la situation au Zimbabwe et à appuyer les efforts visant à garantir la démocratie, la stabilité, le redressement économique et le respect des droits de l'homme. Le Conseil souhaite aussi confirmer sa volonté de continuer à saisir toute occasion de poursuivre le dialogue avec le gouvernement zimbabwéen et, dès que les conditions le permettront, de commencer à œuvrer à la reprise d'une coopération pleine et entière."